



Changement de niveau avant démission

Par nicefroggy, le 08/09/2009 à 12:38

Bonjour

J'ai fait part depuis plusieurs mois de mon mal être à mon employeur en lui disant que je souhaitai convenir d'un départ conventionnel ce qu'il a refusé. J'ai laissé passer l'été et à mon retour de congés, je lui ai fait savoir que ma réflexion était très avancée et que mon départ devrait se faire avant la fin de l'année.

Le mois dernier j'étais agent de maîtrise avec un préavis de 2 mois, ce mois-ci (ou j'avais prévu de donner ma démission) je suis passé en niveau 5 donc cadre, sans être avertie, sans changement de salaire mais avec un préavis de 3 mois. Est-ce bien normal tout ça ?

N'y a-t-il pas une obligation de l'employeur de m'avertir de ce changement de statut ? Y a-t-il un avenant qui doit être fait à mon contrat de travail ?

Mon but étant de partir le plus vite possible, j'ai bien également l'intention de faire valoir mon droit à la recherche d'emploi (50 H par mois selon la convention collective).

Bref y a-t-il une solution pour que je parte 1 mois plus tôt ???

Merci de votre réponse

Cordialement
Stéphanie